



La reconnaissance du père Géniteur, père et papa ?

Jean-Philippe Pierron

► To cite this version:

Jean-Philippe Pierron. La reconnaissance du père Géniteur, père et papa ?. Le Divan Familial, 2021.
hal-03271998

HAL Id: hal-03271998

<https://hal.science/hal-03271998>

Submitted on 28 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La reconnaissance du père Géniteur, père et papa ?

Jean-Philippe Pierron

Comment se représenter un père au-delà d'une figure sociale convenue ? A Saint-Pétersbourg, au Musée de l'Ermitage, la salle n° 254 présente un tableau de Rembrandt qui répond à cette question. Il est intitulé « le retour du fils prodigue », exégèse picturale d'un texte de l'évangile de Luc (15, v. 11 et suiv. : Jésus y nomme Dieu, *Abba*, ce qui pourrait se traduire par « papa ».) Il aurait pu, plus justement, être intitulé « l'accueil du père prodigue »ⁱ. Ce tableau pose une question aussi que radicale qu'essentielle : qu'est-ce qu'un père ? Faut-il que la figure tutélaire et écrasante du père disparaisse pour que l'invocation tendre, sans être douceureuse, de la paternité apparaisse ?

Ce tableau peint une déconfiture. Celle d'un homme malmené dans son statut de père autoritaire par la séparation d'un fils ayant choisi de prendre sa part d'héritage et de quitter la tutelle de l'hérédité pour aller vivre sa vie. Mais il peint aussi, car il s'agit d'un retour, ce qui reste de la paternité, une fois qu'on l'a dépouillée de la figure sociale et statutaire du père. Comme s'il fallait se dépouiller de tous les oripeaux qui d'ordinaire habillent le père en personnage de bonne figure, pour, s'en revenant, mettre à nu et reconnaître la promesse d'une intimité nouvelle. Rembrandt peint une lente et douloureuse découverte. Le père ne se tient pas uniquement du côté d'une origine lourde d'histoires (le patriarche) mais aussi du côté de la promesse d'une possible intimité (la tendre paternité). Rembrandt ne fait de la paternité ni une théorie, ni une leçon. Son art travaille à en saisir le mouvement comme un mouvement. Il en fait une figure du passage, moins rétrospective dans les images héritées, que prospective. Apprendre à être et se découvrir père ; oser dire, adulte, à son père, « papa ». « Père », c'est un statut dans une société d'ordre ; c'est même la statue du commandeur oserait-on dire. Mais père n'est-ce pas aussi et d'abord une épreuve de soi avec et pour l'autre, celle de la paternité ?

Père et paternité : de la figure sociale à l'expérience de soi

La figure sociale du père est le résultat visible d'un processus resté dans le secret. Par quelles gestations intimes apprend-on à se comprendre comme un père ? Comment l'idée et la réalité de la paternité viennent-elle au soi comme un possible pour soi, jusqu'à s'incarner ? La paternité porte le regard, et le peintre y excelle, sur l'expérience et le processus qui se cachent sous le substantif « père ». Il importe de le faire. Car le père est un personnage – le patriarche, le *pater familias*, le « bon père de famille », le *Padre* – qui recouvre, parfois jusqu'à l'étouffer, la personne engagée dans une relation paternelle. Le paternalisme caricature la paternité. Sous le mot de « père », il installe une réalité figée et autoritaire, au risque d'oublier qu'un agir autorisant y est mobilisé. Si père est un statut, la paternité est une expérience. Elle engage une modalité traversée ensemble, sur le fond d'une hospitalité généalogique. Le père, son conjoint et ses enfants apprennent à se comprendre dans cette histoire sur fond de dissymétries alternées. Elle mobilise un homme à l'écoute de ce désir sourd de la pulsion vitale qui monte en lui ; qui s'incarne dans la métamorphose d'un corps pubère devenu fertile suscitant sa capacité d'engendrer ; d'un corps engagé dans une portance au long court dans un temps traversé ensemble : le style corporel et gestuel de la paternité. Une herméneutique de soi, avec l'autre, s'engage là : déchiffrer l'énigme de ce corps puissant et mortel suscité, dans sa puissance, de s'ouvrir à la natalité. Qu'en dira-t-on :

« Maintenant je suis prêt pour la paternité ; je suis prêt accueillir cet enfant et l'aider à naître à nouveau ? » A cet endroit l'exégèse de Rembrandt est précieuse. Elle peint la paternité comme une relation et une histoire. Avec astuce, Rembrandt défait le père pour laisser advenir l'amour paternelⁱⁱ. Le père prodigue n'est pas un juge ; il est un port. Ce n'est pas un personnage imaginaire, c'est une personne en relations. Il n'est pas donné définitivement dans la puissance d'un corps de géniteur mais dans la corporéité d'un corps, accueillant comme une voute. Rembrandt dessine les traits de la reconnaissance du père en soi et par l'autre : accepter d'aimer et d'être aimé ; consentir à la rencontre de l'autre envisagé comme un autre et non dévisagé comme une reproduction de soi. Ce père-là vit la disproportion de la paternité. Il a une main d'homme épaisse et longue et une main de femme. Sa majesté se tient dans la courbure d'accueil/recueil, à la limite du déséquilibre, du fils venu le retrouver. « La reconnaissance du père »ⁱⁱⁱ en est l'expression concentrée. Le père reconnaît le fils qui reconnaît son père dans le consentement mutuel à sa paternité.

La figure, plus ou moins imaginaire, du *pater familias* incarnait un ordre familial à ses ordres comme un programme à honorer. Meurt le *pater*, naît la paternité. A une conception statistique du Père faisant de ce dernier une puissance d'autorité intangible, une place n'est-elle pas en train de se faire, dans nos sociétés et cultures, pour une interprétation dynamique et processuelle de la paternité ?

Si la paternité traverse toute l'épaisseur engagée dans le corps (irréductible à la seule dimension séminale car il y a une stylistique de la paternité dans le corps vécu en ses postures), la dynamique d'énergie affective, la structuration juridique, sociale et symbolique par laquelle un homme apprend à se comprendre comme un père, trois champs contemporains invitent à penser cette dimension processuelle. Il s'agit de l'assistance médicale à la procréation revisitée aujourd'hui par les lois de bioéthique (père géniteur) ; de l'anthropologie de la parenté discutant la place des tiers d'engendrement (père légitime) et enfin de la politique des prestations familiales, revisitant à partir d'une critique en termes de genre, le soutien à la paternité (père éducateur). Médecine, anthropologie du droit et politiques familiales seraient ainsi trois opérateurs de symbolisation travaillant le passage qui va du géniteur à l'éducateur, de la procréation à l'engendrement, du physique au symbolique.

Le père géniteur au regard de la médecine d'assistance à la procréation

Les récentes lois de bioéthique de 2020 lient au plus près assistance médicale à la procréation et droit. L'autorisation de l'insémination artificielle pour les couples de même sexe et la levée de l'anonymat pour le don de sperme ont remis sur le métier la place et la part de la génération physique dans la compréhension de ce qui fait la paternité. Elles revisitent, via l'imaginaire des humeurs (sang, sperme) la vieille tension de l'hérédité – hier le « sang » du « bon sang ne saurait mentir » devenu « hémoglobine ; aujourd'hui le gène du patrimoine génétique – et de l'héritage dans la certification positive, sinon positiviste du père. A l'intersection de la biologie et de la psychologie, la procréation médicalement assistée questionne : serait-ce le patrimoine génétique contenu dans les gamètes, l'insémination, future artificielle et le rôle actif dans la procréation qui fait la paternité ? Si c'est le cas, tous les pères adoptifs ne seraient donc pas des pères. *A contrario* tous les donneurs de sperme anonymes seraient des pères dont on ne dirait pas le nom, dans de nouveaux secrets de famille vécus au plus près des sécrétions du corps. La procréation n'est pas rien ; est-elle tout dans la définition de la paternité ?

La médecine d'assistance à la procréation (AMP) est un opérateur de symbolisation. Elle est une manière d'insérer la procréation dans la pratique sociale via une ritualité singulière. Elle interroge la quête de la paternité qui se cherche du côté du géniteur et de la puissance séminale dans cette médecine du désir (un désir se soigne-t-il ?) et médecine

palliative (on ne guérit pas mais contourne l'infertilité). L'anthropologue Françoise Héritier l'a bien montré à propos de l'étude des fluides du corps (sang-lait-sperme). Cette médecine donne une actualité la question, tout emprunte de l'imaginaire des cultes agricoles : « d'où vient la semence ?^{iv} » Ainsi peuvent se comprendre : la ritualité engagée autour des mélanges des spermes dans le cadre des couples gays avant insémination pour une gestation pour autrui afin d'éviter la disparité entre le père géniteur et le second parent ; l'anonymat levé ou non du donneur de sperme dans le cadre des Cécov^v ; les tests dit de paternité par certification sérologique qui ne font que certifier un patrimoine génétique. Mais une certification sérologique qui donne une connaissance du géniteur dispense-t-elle du travail de la reconnaissance qu'engage la paternité ? Remet-on en cause le vieil adage « *mater semper certa est, pater semper incertus est* » puisque le père peut maintenant être certifié ? De quoi est faite la certitude de cette relation métaphorisée dans le « lien » paternel ?

La médecine procréatique n'est qu'une actrice dans l'ensemble plus vaste, et ordinairement extra-médical, de la procréation humaine. Elle en exacerbe une dimension, la biologie et notamment sa dimension génétique – l'hérédité plutôt que l'héritage –, comme source ultime de certification. Elle invite à interpréter la vérité du lien de filiation comme une vérité de science qui se prouve ; non comme une vérité d'existence qui s'éprouve et s'incarne. Le géniteur le serait par une preuve de connaissance, non par l'épreuve d'un *parcours de la reconnaissance*^{vi}. Mais l'affirmer, sans le discuter, négligerait que le fait biologique de la maturité sexuelle, s'il rend possible le géniteur, ne devient un événement biographique que s'il est investi par une élaboration affective, psychique et éthique invitant à se penser et se vivre comme père. Une information ne fait pas encore un événement

Du fait biologique à l'événement biographique s'engage le processus de la paternité. Il n'est pas une transcription mécanique du biologique dans le symbolique (« le père naturel ») mais sa traduction. La multiplicité des manières d'instituer la paternité dans l'histoire et l'espace l'atteste. Il y a certes, l'énigmatique et déroutante dimension d'involontaire d'un corps sexué qui en sa puissance même, est pressé par une vitalité plus vaste que lui. Mais à l'involontaire du corps qui, par sa maturation, fait du juvénile un géniteur répond toute la maturation psychique, éthique, sociale et symbolique mobilisant une compréhension de soi comme capable d'engendrement. Une phénoménologie du corps vécu (*Leib*) au masculin, découvrant sa puissance séminale, devrait décrire l'appropriation de ce corps qui de l'érection à l'éjaculation jouit de sa vitalité et d'une vitalité plus vaste que lui (le biologique), mais qui passe par lui (le biographique) à laquelle il peut aussi consentir pour qu'elle devienne son histoire. Car la sexualité, dans sa dimension de procréation, est une ruse de l'espèce, confrontée à la mort dirait-on dans un style hégélien. Meurt l'individu pour que l'espèce demeure.

La médecine d'assistance à la procréation, parce qu'elle est une biomédecine, dramatise le fait biologique de l'insémination et de la procréation. Elle est aussi une symbolisation du lien par la transaction des fluides du corps (sperme, ovule) qu'elle conserve, manipule et fait circuler (ou pas). Avec elle s'institue un espace-temps transitionnel au sens de Winnicott. Elle crée l'espace-temps d'une distanciation temporelle (via la conservation et congélation du sperme) et spatiale (dans le cadre d'insémination au bénéfice d'un couple extérieur) dissociant l'insémination de son immédiate répercussion biographique. Un tel espace-temps est investi d'affects, d'attentes, de désirs et d'anticipation de soi comme futur parent. Cette médecine ritualise et symbolise, si l'on pense aux micro ritualités organisées autour du recueil de sperme dans les CECOS. Aussi, dans ce qui paraît ne relever que d'une réduction à un enjeu purement biologique et technique de *procréation*, s'engagent des processus d'institution psychique et intrapsychique de *l'engendrement*^{vii}. Ils s'explicitent selon que la puissance d'engendrer se tient à plus ou moins grande distance de la reconnaissance de la paternité : donneur de sperme, tiers d'engendrement, parent d'intention, parent légal, reconnaissance de paternité posthume, etc.^{viii}

Le père légal et l'hospitalité généalogique

Un second champ investit concerne « l'institution du père ». Il est celui déployé par l'anthropologie des structures de parenté, l'anthropologie du droit dont le droit de la famille sera l'expression. Il est aujourd'hui questionné notamment par le statut des couples parentaux de même sexe, dont les parents gays. Les structures de parenté ont une puissance instituante à partir d'une logique des places aussi bien en synchronie (structures d'alliance entre conjoints) qu'en diachronie (structure de parenté et de filiation). Elles instituent la paternité par une stylisation singulière de la logique des places sociales, la distinguant d'autres types de relations. La relation de filiation ne confond ni avec les relations amicales, ni avec les relations politiques même si elle pourra s'y confronter : peut-on être l'ami de son père ? Peut-on faire du politique un « petit père des peuples » ?

L'institution du père se fait par une insertion dans le jeu réglé des liens de parenté et de filiation et par le rôle singulier qui joue les généalogies. Elle fait du père, à l'intersection de la biologie (hérédité) et de la sociologie (héritage), une institution culturelle. Le père occupe une position logique et chronologique dans un réseau structuré d'alliances et de parenté. Le langage travaillera à sa traduction et à son explicitation^x. Qui appelle-t-on papa ? Peut-il y avoir deux pères ou l'un serait-il le père et l'autre le second parent ? Quel nom l'enfant portera-t-il ? Shakespeare dans *Roméo et Juliette*, demandait « What's in a name ? Qu'y a-t-il dans un nom ? »^x Cela interrogeait la fonction paternelle du côté de son institution sociale, structurée et structurante. Si la génération est un fait et la paternité sera un événement, l'institution du père se décrit logiquement comme élément dans une structure réglée. La transcription de la paternité dans les livrets de famille est la traduction matérielle de cette institution.

L'enjeu de la dénomination est bien d'institution. Il s'invite en raison de l'existence des couples de même sexe, des familles dites adoptives ou recomposées, des familles monoparentales, déconstruisant et reconstruisant des institutions imaginaires du père associées à la virilité et à la génération. Elle en revisite les expressions, explorant d'autres manières de dire, de faire et d'être père. La longue histoire culturelle des attributs masculins a longtemps associé, jusqu'à les confondre dans une conception substantielle du père, paternité et virilité. L'anthropologue Françoise Héritier l'a appelé *le modèle archaïque dominant*. Le mot "virilité" décrit le sentiment de ce qui fait l'homme et le père dans l'homme, autour de la force physique ; de l'héroïsme guerrier dans la domination des autres hommes ; et enfin, la puissance sexuelle. Cette interprétation viriliste de la figure du père est remise en chantier lorsqu'on parle du « métier de père ».

La dénomination liée à la généalogie et la référence au « nom du père » mobilisent une logique des places et une symbolisation des liens. L'asymétrie fonctionnelle et physiologique des corps entre celui de la femme et de l'homme dans la procréation questionne ce qui fait le père. La femme porte l'enfant neuf mois en son sein. A moins d'ectogénèse ou d'utérus artificiel, il n'en sera jamais question pour l'homme. Cette asymétrie invite à une première conclusion, dont la domination masculine a tiré bien souvent de trop rapides conséquences. Si la mère enveloppe le corps de l'enfant à naître des tissus de son corps, le père ne pourra envelopper son enfant à reconnaître que du tissu, tressé sur fond de trame généalogique, de son nom. Le tableau de Rembrandt évoqué ci-dessus le symbolise fortement par un jeu des enveloppes et des manteaux.

Dans les structures de parenté et de filiation le nom de famille est ainsi l'expression symbolique de « l'incalculable objet de la transmission ». Il constitue un double corps, comme on a pu parler du double corps du roi : corps physique des données que depuis la génétique on nomme précisément patrimoine (*pater*) génétique ; corps symbolique du lignage qui ne meure pas et se pérennise (le nom du père). On nuancera car toutes les généalogies ne sont

pas patrilinéaires, comme c'est le cas sous nos latitudes. De l'asymétrie fonctionnelle observée entre femme et homme, rien n'oblige à en tirer des conclusions quant à la disparité des rôles entre la mère et le père ; ni encore moins à cautionner une relation d'asymétrie de genre voire de domination. C'est donc un premier coup de force idéologique que de dire, par exemple, la mère sera du côté du portage biologique (« l'instinct est maternel, forcément maternel ») et le père du côté de la portance symbolique, négligeant au passage le style corporel de chacun des rôles parentaux. Plus radicalisé encore, on dira assez communément *Si besoin de fils il y a pour un homme, en dehors du statut que la naissance d'une progéniture peut lui faire acquérir, c'est, selon l'idéologie courante, pour transmettre quelque chose de l'ordre des biens temporels, du pouvoir, du savoir ou du symbolique : la lignée ininterrompue des pères. Il n'y a pas de pire crime, disait le philosophe chinois Mencius, que de couper cette longue ligne d'ancêtres mâles qui nous ont conduits à l'existence et les êtres masculins doivent tous faire pour assurer cette continuité*^{xi}.

La référence au généalogique peu très vite opérer comme un instrument de domination masculine. Il importe de le débusquer et de le dénoncer. Mais la généalogie ou l'attribution du nom propre n'est-elle que cela ? On peut penser l'installation dans l'hospitalité d'un lignage autrement que comme la seule captation du pouvoir des hommes sur les femmes, ceux-là reprenant la main par le nom, sur une puissance de procréation qui leur échapperait. Bien au contraire, on peut la penser et la vivre comme l'ouverture et le maintien dans la relation d'une extériorité inappropriable. Elle échapperait à toute entreprise de réduction de l'autre à soi-même (réduction de l'enfant à n'être que le clone ou le même que le père) ou à la tentative de faire du père une idole. Dans un texte consacré à la question théologique de « Dieu le père », Paul Ricoeur écrit : *Dans certains milieux psychanalytiques, on aime à parler du nom du père. Mais il faut distinguer, sinon même dissocier. Le nom, c'est le nom propre. Le père, c'est une épithète. Le nom c'est une connotation. Le père c'est une description (...) La révélation du nom, c'est la dissolution de tous les anthropomorphismes, de toutes les figures et figurations, y compris celle du père. Le nom contre l'idole. Toute filiation non métaphorique, toute descendance littérale est ainsi réduite*^{xii}. Cet écart entre le nom et le père, qui fait que le nom circule entre les générations comme un tiers symbolique maintient une dimension d'extériorité plus vaste que celui qui la porte. Le nom est le double symbolique de l'infini vertigineux du biologique en nous : l'infini du généalogique ouvert en amont vers l'origine et en aval vers l'espérance. Le nom du père, dans le père, est la trace de cet infini ouvert. Dépasant la biologie et les enjeux de l'espèce, le nom est la symbolisation d'un lien : le lignage. Donner son nom sera donner quelque chose que l'on n'a pas : l'hospitalité d'un lignage. Le nom et le lignage est un semblant d'éternité dans la précarité des affaires familiales. N'est-ce pas là la fonction de représentance propre au nom de famille et que les romains nommaient les pénates ?

Cette trace d'une extériorité est un appel à être. Elle détruit le fantasme du père pensé comme la figure monumentale du même, exprimée dans les mots de la reproduction ou de l'autorité faussée. Elle laisse la place pour une paternité comprise comme un travail d'hospitalité disponible à une compréhension toujours plus élargie de la relation généalogique. Ainsi une place, au plus intime de soi est faite pour la possibilité du travail de la paternité. Apprendre à donner à ce nom une figure, une histoire, un visage, sans confondre la descendance avec une « reproduction ». N'est-ce pas à ce prix que le père contribue, dans sa relation à son fils ou à sa fille, à « rendre sa différence compatible avec la similitude » et ainsi à libérer sa liberté ?

Cette importance du nom, entendu comme la trace d'une ouverture à une filiation ou une relation inappropriable mais vive, se reconnaîtra dans ce qui se dit du père endeuillé. Nul père n'est le propriétaire de son enfant. Approfondir le sens de cette perte est approfondir ce qu'engage la relation paternelle. Cela nous conduit des enjeux d'anthropologie aux enjeux de psychologie et d'éthique. Ils concernent le processus de subjectivisation et d'intériorisation qui, dans la déconfiture du père, laisse naître la tendresse

paternelle comme une figure estimable de l'homme capable en soi. Une situation limite donne d'en prendre la mesure ; même si elle n'exclut pas les relations de tendresse dans l'épreuve ordinaire de la paternité. Cette situation la voici : par quel nom nommer le père qui a perdu un enfant ? *Le dictionnaire des mots manquants* note, à ce propos, une étrangeté de la langue française. D'enfants qui ont perdu leurs parents, on dit qu'ils sont orphelins. Aux parents qui ont perdu un enfant, la langue française n'offre que le gouffre muet de son silence. La langue se trouve trouée à cet endroit où est attaquée le lien de filiation et la promesse de la descendance. Que reste-t-il du père lorsqu'il a perdu, comme on dit, alors que lui aussi est perdu, son fils ou sa fille ? Comment nommer cette expérience de la perte qui est un ébranlement ontologique quant à l'assurance de la vie sous les vivants ? Est-on l'orphelin de son enfant ? *J'aime l'idée d'être « privé de ».* Je suis sans ma fille. Il faudrait affiner cependant ; trouver le préfixe privatif qui convienne. Fabriquer un antonyme. In-, des-, ou an- ne semble pas s'appliquer tout à fait. Suis-je un im-père ? Suis-je tombé dans l'im-paternité ? Non. Je me sens toujours père, même si ma fille n'est plus là. A la rigueur, je suis un dés-es-père. Peut-être plus simplement suis-je veuf de ma fille. Cela conviendrait sans doute mieux. Veuf est un mot si lourd, si marqué par la blessure d'amour^{xiii}. Dire du père qu'il aurait désenfanté serait une faute biographique par une manipulation de la mémoire. Dire qu'il serait un non père ou une moitié de parent ne serait guère plus juste. Que reste-t-il du père s'il n'y a plus le fils ou la fille pour l'installer dans le temps de la promesse de vie qui résiste à la mort ? Il y a la tendresse d'un lien possible qui vit son esseulement. Il y demeure ce trou d'une généalogie, marquée du sceau de l'absence. Il est maintenu par le chagrin comme une extériorité impossible à combler, car le chagrin est un acte, trace d'un lien à habiter encore.

Le père éducateur, son genre et sa tendresse

Du géniteur au père et du père à la paternité s'opère une mise en travail de soi dans ses relations à ses enfants et aux autres, dont le conjoint. Au sein du cadre interprétatif que propose une culture, se tient une invitation à (se) vivre comme père. Ainsi, un décret relatif à l'instauration d'un congé paternité de plus longue durée (28 jours) entrera en vigueur en juillet 2021. Il permettra aux pères de profiter, comme les mères, des premières semaines de leur enfant nouveau-né. On peut mettre ce décret en regard d'un propos, rédigé il y a près de vingt ans. *La paternité, en tant qu'état social analogue à celui de la maternité, est quelque chose qui se construit et se choisit de la même manière. L'asymétrie fonctionnelle physiologique des corps dans la procréation n'a aucune raison autre que culturelle de déterminer automatiquement une asymétrie absolue des responsabilités et des engagements (...)* Il y a donc eu différentes manières d'assumer la paternité dans le monde passé et même actuel, dont celle qui tient encore bien peu de place dans notre monde contemporain où pères et mères, actifs professionnellement, devraient en principe partager toutes les autres tâches, mais aussi ne voit la paternité comme l'effet d'un besoin incoercible d'enfant à tenir dans ses bras^{xiv}.

Tout cela donne à penser le travail qu'une culture, et qu'une subjectivité au sein de cette culture, doivent faire pour découvrir et apprivoiser ce qu'engage la paternité. Comment ne pas la saturer du poids lourd de l'origine que porte le géniteur et l'affranchir de l'image patriarcale d'une autorité dominatrice et sévère ? Les actuelles politiques de prestations familiales contemporaines sont soutenues par les analyses de la psycho-sociologie (la commission présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik concernant les 1000 premiers jours de l'enfant) et les approches constructivistes formulées en termes de genre. Elles démantèlent la naturalisation des rôles parentaux et de la paternité. L'engendrement symbolique ne se confond pas avec la procréation physique. Si la procréation est de nature, la paternité est d'attestation, toute naissance attendant sa reconnaissance. Ceci n'encourage-t-il pas une approche relationnelle ? Discutant les préjugés sous-tendant la domination masculine, elle laisse naître des formes plurielles de la paternité. Elle recherche la paternité

moins du côté du prestige de l'ancestralité que du côté d'une inventivité relationnelle, riche de prometteuses connivences (les « nouveaux » pères).

La déconstruction d'une figure du père obéissant aux logiques sociales d'assignation au genre a ici son importance pour dénaturer les rôles parentaux. Pourquoi ne parle-t-on pas d'instinct paternel ; ou si peu de la tendresse des pères ? C'est sur ce qui s'engage en termes d'intériorisation et de compréhension de soi, comme sujet capable de paternité, mobilisant une reconnaissance de soi et par l'autre dans la fragilité ténue du lien mutuel que nous voudrions insister. Quel long parcours il faut parfois faire pour, un jour, oser dire d'une parole parlante « cher papa » ou « mon fils ». Quel douleur lorsque cette reconnaissance n'a jamais eu lieu, comme ce fût le cas pour le Kafka de la *Lettre au père* (1919).

La paternité, après la traversée de sa confrontation à la certification du géniteur et la déclaration juridique du père légal relève d'une mise en travail de ces champs. Elle s'envisage comme un enjeu d'existence, engageant et mobilisant un style d'être sous fond d'hospitalité généalogique. Un style car, à chaque fois, il est question d'inventer et de soutenir une manière propre de nourrir et de cultiver la relation, mobilisant son expérience intérieure sur le fond des structures et des statuts sociaux. A cet endroit, des catégories aussi fragiles que celles de la tendresse - la douceur d'aimer avec justesse - et de la délicatesse - une éthique de l'attention - peuvent être mobilisées. Elles sont l'invention d'un art des égards et du soutien sécurisant dans l'existence à l'égard de ses enfants.

La tendresse et la délicatesse ne sont d'ordinaire guère associées à la paternité, pour les raisons que nous avons signalées. Pourtant, parmi les premiers mots que l'enfant prononce, il y a maman et papa. Ce babil met la langue en incandescence pour faire advenir au mot et dire « papa » ou tout autre mot doux et ainsi mettre au jour l'évidence sécurisante d'une reconnaissance mutuelle. Il faut toute la traversée de l'épaisseur intimidante confrontée au père-origine et à l'autorité du père souvent confondue avec le pouvoir, pour tout de nouveau, ayant grandi jusqu'à devenir adulte, trouver une nouvelle innocence qui s'autorisera, délicatement et tendrement, à dire « papa » ou « mon/ma cher enfant ».

Rapide affirmation que celle qui dira alors que c'est « le père qui fait le fils » en l'élevant pour le reconnaître, à la manière du *pater* romain. Facilité que d'affirmer que c'est « le fils qui fait le père » en raison de la prégnance du lien inconditionnel à l'enfant dans nos sociétés. Outre qu'il ne s'agit pas d'un faire, mais d'une relation, il serait plus juste de dire que la paternité et la filiation sont un processus. Celui qu'active une histoire d'amour qui n'ignore pas l'existence possible de tendresses blessées et de relations terriblement brutales.

Conclusion

Du géniteur/inséminateur au père se déploie ce processus par lequel la paternité prend corps et prend les corps. Il débute par une *certification* du père par la sérologie. La procréation parle du père comme d'une catégorie descriptive, celle de l'examen génomique. Cette certification demeura, dans le cas du don de sperme, le seuil ouvert à une paternité inchoative. Elle ne vit sa puissance que dans le don fait à un autre d'être le père de possibles auquel il donnera un avenir. Ce don de sperme, loin de n'être que technique, est bel et bien un geste incarné de don.

Ce processus s'explicité ensuite, quittant la scène du laboratoire au profit de la scène du prétoire. Là une autre scène de symbolisation relève d'une *déclaration*. Le droit est l'institution de la légalité du père. S'engage, dans la reconnaissance par le droit d'un sujet, l'affirmation qu'il est irréductible à un prestataire de service (donneur de gamète) ou un inséminateur mais qu'il est bien figure instituée de culture et de relation. Sur ce terrain juridique, la formulation se cherche aujourd'hui concernant le statut du tiers d'engendrement. Cela vaut pour la levée d'anonymat du don de sperme à l'âge adulte, pour

la reconnaissance légale et l'inscription dans le droit de la filiation paternelle des enfants de couples gays, nés par la médiation d'une gestation pour autrui à l'étranger.

Ce processus de reconnaissance de la paternité relève enfin d'une *attestation*, mobilisant davantage que la seule dimension de la déclaration performative. L'attestation du « tu es mon fils ; tu es bien mon père » est un enjeu d'existence. Il mobilise un travail de reconnaissance. Au-delà de la légalité, dans la connivence d'une intériorité mutuelle et de gratitude, la paternité se donne ainsi comme l'intériorisation et l'acceptation affectueuse d'être du même lignage sans être les mêmes. Certification du géniteur ; déclaration du père légal ; attestation du père éducateur déploient ainsi une histoire possible de la paternité intériorisée par chacun.

Jean-Philippe Pierron, Philosophe, enseignant à l'université de Bourgogne-France.

Adresse : 9 rue Brillat-Savarin 21000 Dijon ; courriel : pierron.jp@laposte.net

Je déclare ne pas avoir de conflits d'intérêts

ⁱ <https://www.flickr.com/photos/7208148@N02/33557736656/in/album-72157678357518834/>

ⁱⁱ Voir Paul Baudiquey, *Un Évangile selon Rembrandt*, Mame, Paris, collection Un certain regard, janvier 1989.

ⁱⁱⁱ Je remercie mon étudiant Daniele Pancaldi à qui je dois cette suggestion.

^{iv} Françoise Héritier, *Masculin, Féminin. Dissoudre la hiérarchie*, Odile Jacob, 2002, p. 35.

^v Voir la discussion à L'Assemblée nationale de l'article 3 du projet de loi bioéthique 2020 qui voulait reconnaître aux enfants le droit de connaître l'identité des donneurs de spermes et d'ovocytes auxquels ont eu recours leurs parents pour les concevoir. La loi devait permettre aux enfants, une fois majeurs, d'accéder à des informations dites « non identifiantes » (l'âge, le pays de naissance et le motif du don), mais aussi de connaître l'identité du donneur. Un Conseil national pour l'accès aux origines personnelles devrait être chargé de répondre à ces demandes. Cette reconnaissance demeure en suspens à ce jour.

^{vi} Paul Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance. Trois études*, Stock, 2004.

^{vii} Nous reprenons à notre compte la distinction que propose Irène Théry entre procréation et engendrement. Théry, Irène. « Du don de gamètes au don d'engendrement », *Revue du MAUSS*, vol. 39, no. 1, 2012, pp. 155-162.

^{viii} Fulchiron Hugues et Sosson Jehanne (dir.), *Parenté, filiation, origines. Le droit à l'engendrement à plusieurs*, Bruxelles, Éditions Bruylant, 2013

^{ix} Ce que l'on appelle généralement « système de parenté » recouvre en effet, deux ordres très différents de réalité. (...) Ainsi, à côté de ce que nous proposons le système des appellations (et qui constitue à proprement parler, un système de vocabulaire) ; il y a un autre système, de nature également psychologique et sociale, que nous désignerons comme système des attitudes (...) dont le rôle est d'assurer la cohésion et l'équilibre du groupe. Claude Lévi-Strauss, « Langage et parenté » dans *Anthropologie structurale*, Plon, 1958, p.45. L'auteur souligne.

^x Jean-Philippe Pierron, « What's in a name? ou la tragicomédie familiale. Une lecture shakespearienne des enjeux familiaux » dans *Shakespeare au risque de la philosophie*, dir. Pascale Drouet et Philippe Grosos, Hermann, 2017, p. 319

^{xi} Françoise Héritier, *Masculin, Féminin. Dissoudre la hiérarchie*, Odile Jacob, 2002, p. 387.

^{xii} Paul Ricoeur, « La paternité : du fantasme au symbole » dans *Le conflit des interprétations. Essais d'herméneutique*, Seuil, 1969, p. 475.

^{xiii} Didier Pourquery, « Deuil, parent, enfant » dans *Dictionnaire des mots manquants*, dir. Belinda Cannone et Christian Doumet, ed. Th. Marchaisse, 2016, p. 39

^{xiv} Françoise Héritier, *Masculin/féminin, II Dissoudre la hiérarchie*, Odile Jacob, 2002, p. 386.

Résumé : Du géniteur au père se déploie ce processus par lequel la paternité prend corps. Il débute par une *certification* du père par la sérologie. La procréation parle du père comme d'une catégorie descriptive, celle de l'examen génomique.

Ce processus s'explicité ensuite en quittant la scène du laboratoire au profit de la scène du prétoire. Là une autre scène de symbolisation relève d'une *déclaration*. Le droit est l'institution de la légalité du père. S'engage, dans la reconnaissance par le droit, d'un sujet, l'affirmation qu'il est irréductible à un prestataire de service (donneur de gamète) ou un insémineur mais bien figure instituée de culture et de relation. Sur ce terrain juridique, la formulation se cherche aujourd'hui concernant le statut du tiers d'engendrement.

Ce processus de reconnaissance de la paternité, enfin relève d'une *attestation*. L'attestation du « tu es mon fils ; tu es bien mon père » est un enjeu d'existence. Il mobilise un travail de reconnaissance mutuelle. Au-delà de la légalité, dans la connivence d'une intériorité mutuelle et de gratitude, la paternité se donne comme l'intériorisation et l'acceptation d'être du même lignage sans être les mêmes. Certification du géniteur ; déclaration du père légal ; attestation du père éducateur déploient ainsi la possible histoire de la paternité intériorisée par chacun.

Mots clés : géniteur, père légal, paternité, certification, déclaration, attestation, hospitalité
généalogique

Summary : From the progenitor to the father, this process by which fatherhood takes shape unfolds. It begins with a certification of the father by serology. Procreation speaks of the father as a descriptive category, that of genomic examination.

This process is then made explicit by leaving the laboratory scene in favour of the praetorium scene. Here another scene of symbolisation is a declaration. Law is the institution of the legality of the father. In the recognition by law of a subject, the affirmation that he is irreducible to a service provider (gamete donor) or an inseminator but an instituted figure of culture and relationship. In this legal field, the formulation is currently being sought in relation to the status of the third party of engendering.

This process of recognising paternity, finally, is a matter of attestation. The attestation of "you are my son; you are my father" is a matter of existence. It mobilises a work of mutual recognition. Beyond legality, in the connivance of mutual interiority and gratitude, fatherhood is given as the internalization and acceptance of being of the same lineage without being the same. Certification of the sire; declaration of the legal father; attestation of the educating father thus unfolds the possible history of fatherhood internalized by each one.

Key words: progenitor, legal father, paternity, certification, declaration, attestation, genealogical
hospitality